

Le XXIIe congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande à Porrentruy, les 29 et 30 juin 1928

Autor(en): **E. S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **19 (1928)**

PDF erstellt am: **01.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-111565>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le XXII^e congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande à Porrentruy, les 29 et 30 juin 1928.

La Société pédagogique de la Suisse romande, fondée en 1864, est une fédération des Sociétés pédagogiques vaudoise, neuchâteloise, jurassienne et de l'Union des instituteurs et des institutrices genevois. Elle tient ses assises, tous les quatre ans, dans une des principales localités des cantons romands. En 1924, c'était le tour de Genève ; cette année, le chef-lieu de l'Ajoie s'était gracieusement paré pour recevoir de nombreux représentants du corps enseignant de la Suisse française.

Deux sujets importants étaient à l'ordre du jour : *L'Ecole, la famille et les pouvoirs publics* et *L'Ecole et la paix*. Ces deux questions avaient été préalablement étudiées dans les sections cantonales. MM. Laurent et Bessire acceptèrent de condenser les opinions émises dans deux rapports qui furent envoyés à l'avance à tous les sociétaires. Les résolutions admises par les instituteurs genevois, et malheureusement communiquées à un journal politique, provoquèrent de violentes polémiques dans toute la presse suisse, polémiques qui suscitèrent autour du Congrès de Porrentruy une injuste atmosphère de méfiance¹. »

C'est devant plus de 600 personnes que s'ouvrit la première séance du congrès, le vendredi 29 juin. Présidée par M. Marchand, directeur de l'Ecole normale, elle débuta par un éloquent discours de M. Rudolf, chef du Département de l'Instruction

¹ A titre de document, nous donnons ci-après les résolutions genevoises :

a) Suppression du budget militaire et affectation des crédits qui lui sont attribués aux œuvres d'assurance-vieillesse et de lutte contre la tuberculose et le cancer ;

b) organisation d'un service civil qui serait une école de solidarité pour tous les citoyens ;

c) création par la Suisse et en Suisse de centres de régénération physique et morale pour les enfants les plus atteints des grandes capitales.

publique du canton de Berne. Le rapport si précis, si clair, si documenté de M. Laurent, instituteur à Lausanne, donna lieu à une discussion nourrie et intéressante.

Ses conclusions, à peine modifiées, furent adoptées dans la forme suivante :

I. Il est très désirable que la famille et l'école s'entendent aussi complètement que possible en vue d'une meilleure et plus intense collaboration.

II. Les moyens de collaboration les plus recommandés sont :

- a) un fréquent échange de renseignements ;
- b) les fêtes scolaires et quelques leçons données aux élèves devant leurs parents ;
- c) les réunions de parents avec le maître de classe pour l'étude de questions diverses touchant à l'éducation ;
- d) les associations de parents ;
- e) les visites à domicile ;
- f) les entretiens pendant les heures de réception.

III. Dans le but d'intéresser la famille à l'œuvre de l'école et de lui aider dans sa difficile tâche, le C. C. R. et les sections cantonales étudieront la possibilité de prendre contact avec les parents par le moyen de la presse.

IV. D'une manière générale, l'école ne manquera aucune occasion de faire apprécier et aimer la famille.

V. Le corps enseignant est invité à combattre énergiquement l'alcoolisme et les autres ennemis de la famille, à appuyer toute mesure tendant à venir en aide aux familles nombreuses dont le gain est insuffisant.

VI. Les pouvoirs publics feront œuvre utile en décidant :

- a) d'enrichir les manuels scolaires de chapitres spéciaux propres à fortifier le sens de la famille ;
- b) d'alléger les programmes actuels et de prévoir un programme facultatif dit « de développement » destiné aux élèves avancés ;
- c) de dédoubler toute classe qui, depuis deux ans, compte plus de 40 élèves ;
- d) de diminuer le nombre des heures de leçons imposées aux enfants ;
- e) d'accorder au corps enseignant, par une révision législative, le droit de faire partie de la commission d'école ;
- f) de ne pas exiger d'indication du rang dans le livret scolaire ;
- g) de créer un enseignement post-scolaire pour jeunes filles dans le but de les préparer mieux à leur future mission d'épouses et de mères ;

h) de faire diffuser par T. S. F. des conférences éducatives destinées aux parents ;

i) de faire remettre aux parents un petit livre qui soit pour eux un guide sûr, en matière d'éducation ;

j) d'entreprendre avec énergie la lutte antialcoolique, de veiller à la propreté morale de la rue et des spectacles, de faire observer plus rigoureusement les lois et règlements sur la police des cinémas, de favoriser la construction de logements sains et peu coûteux, pour familles pauvres et nombreuses.

VII. Le Congrès invite les sections intéressées à demander la réintégration de l'instituteur dans tous les droits des citoyens par la suppression des incompatibilités.

VIII. Qu'on accorde aux institutrices les mêmes droits politiques.

* * *

Le second objet à l'ordre du jour : *L'Ecole et la paix*, fut discuté le samedi 30 juin devant sept ou huit cents congressistes. Après une courte séance administrative où fut désigné le nouveau comité central (M. M. Chantrens, instituteur à Montreux, président), M. Chuard, conseiller fédéral, chef du Département de l'Intérieur, prononça une fort belle allocution qui fit grande impression sur de nombreux auditeurs. Il montra la nécessité de la défense nationale, s'éleva vivement contre les étiquettes de militaristes et d'anti-militaristes qui n'ont pas de sens chez nous, puis adressa un vibrant appel au personnel enseignant pour qu'il prît part à l'urgente croisade contre l'alcoolisme qui menace notre pays, « ennemi plus dangereux que le soi-disant militarisme, ennemi contre lequel l'école peut exercer une action directe et efficace. »

Le rapport de M. Bessire, professeur, sur *L'Ecole et la paix*, fit l'objet d'un débat confus et parfois passionné¹. On sentait

¹ A titre documentaire, nous donnons ci-dessous les thèses de M. Bessire :

1. En raison de l'impression durable et souvent définitive qu'elle laisse dans l'âme de l'enfant, l'école est la meilleure auxiliaire de la paix ; elle doit collaborer de la façon la plus active aux efforts qui sont faits dans le monde en vue de la pacification universelle.

2. En s'appliquant à l'éducation de la jeunesse, l'école contribue déjà à l'œuvre de pacification ; elle peut y contribuer davantage en portant son attention sur les instincts combattifs qu'elle doit canaliser vers une activité pacifique.

3. Le pacifisme n'est pas une branche d'enseignement ; c'est une tendance voulue de l'éducation.

4. L'enseignement en vue de la paix se donnera surtout dans les leçons de religion, d'histoire, de chant, de géographie, de lecture et de récitation.

5. Les manuels qui se rapportent à ces dernières disciplines seront révisés et adaptés aux nouvelles conditions de la vie.

6. L'enseignement de l'histoire, tout en respectant scrupuleusement

que les polémiques de presse, les tracts distribués à l'entrée de la salle avaient quelque peu énervé les congressistes et envenimé une discussion qui aurait sans doute été animée, mais plus digne. Les représentants des instituteurs genevois présentèrent les résolutions que nous avons citées. Elles furent repoussées à une forte majorité. M. Chantrens, au nom des instituteurs vaudois, déposa les propositions suivantes qui furent adoptées par toute l'assemblée, moins 43 voix :

« 1. Attendu qu'il est inexact de prétendre que l'armée n'est pas un facteur de sécurité pour la Suisse ;

» 2. Qu'il n'est pas prouvé que la Suisse, en affirmant son idéal de paix et en créant un puissant organisme d'entr'aide internationale, serait moralement inattaquable ;

» 3. Que la Suisse s'est engagée, par le traité de Londres, à défendre elle-même son propre territoire en toutes circonstances ;

» 4. Qu'il est d'autres moyens, moins hâtifs et plus sûrs, de travailler à la réconciliation des peuples ;

» La S. P. R., réunie en congrès à Porrentruy,

» *Repousse* la proposition du désarmement de la Suisse, affirme son attachement à la patrie et à l'armée qui, dans les circonstances présentes, en est la sauvegarde. — et passe à l'ordre du jour ».

Enfin, les instituteurs genevois soumièrent à l'assemblée une nouvelle résolution :

« Le Congrès de la S. P. R., considérant que l'action des instituteurs en faveur de la paix ne peut être pleinement efficace tant que les armées subsistent, demande instamment :

» 1. Aux fédérations nationales des instituteurs de tous les pays de travailler au désarmement général et simultané de tous les peuples ;

» 2. Au Congrès de la Fédération mondiale des associations pédagogiques, qui se tiendra l'année prochaine, à Genève, d'étudier la question du désarmement général et simultané de tous les pays ;

» 3. Au haut Conseil fédéral de donner mandat à ses délégués à l'Assemblée de la S. d. N. de travailler efficacement au désarmement général et simultané de tous les pays. »

la vérité et tout en exaltant les vertus de nos ancêtres qui ont fait de nous des hommes libres dans un pays libre, doit être nettement orienté vers la paix.

7. Le vrai patriotisme n'exclut nullement l'internationalisme ; l'idée de la patrie suisse, préfiguration de la Société des Nations, conduit tout naturellement à l'idée de l'Internationale des peuples.

8. Le maître fera connaître à ses élèves l'œuvre de la Société des Nations et la vie des grands hommes qui ont honoré leur patrie ou l'humanité par leurs travaux pacifiques.

9. Il collaborera et fera collaborer les élèves aux œuvres qui, tout en permettant aux peuples de mieux se connaître, préparent leur réconciliation et l'établissement de la paix dans le monde.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Les thèses de M. Bessire ne furent pas mises en discussion.

Pendant ces deux journées, très intéressantes à bien des égards, les instituteurs et institutrices romands entendirent deux remarquables conférences de M. V. BASCH, professeur à la Sorbonne, sur *L'Ecole et la paix*, et de G. DUHAMEL, l'auteur de tant d'œuvres célèbres, sur la *Littérature romanesque*. De très beaux chants agrémentèrent les banquets et les soirées musicales et littéraires. Une exposition scolaire permit au personnel enseignant de se rendre un compte exact de l'effort accompli dans les écoles de Porrentruy et à l'Ecole normale de cette ville et de prendre contact avec les représentants de nombreux libraires-éditeurs et fabricants d'appareils à projection fixe et animée.

Les autorités et la population de Porrentruy ont accueilli les instituteurs romands avec une bonté et une générosité dont ils garderont un souvenir ému.

E. S.

